

# Grangeneuve

## Concevoir des étiquettes de produits alimentaires en accord avec la législation

Jeudi 1<sup>er</sup> et 22 février 2024

### Informations et inscription :

[www.fr.ch/grangeneuve/formation-continue](http://www.fr.ch/grangeneuve/formation-continue)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



## Concevoir des étiquettes de produits alimentaires en accord avec la législation

### Descriptif du cours

Dans le cadre du développement et de la commercialisation d'un produit, vous êtes amené à concevoir des étiquettes.

Ces étiquettes doivent répondre à de nombreuses exigences légales.

Durant cette formation sur 1 jour et demi vous élaborerez une check-list ainsi qu'un guide vous permettant de concevoir ces étiquettes de façon méthodique, en vous appuyant sur la législation en vigueur.

Entre les 2 séances de formation, vous développerez votre propre projet d'étiquette que vous présenterez à l'ensemble des participants.

### Intervenant-e-s

Yves Roubaty, Inspecteur cantonal des denrées alimentaires au SAAV, Fribourg  
Enseignants et collaborateurs de Grangeneuve

### Public-cible

- > Collaborateurs R & D et AQ de petites et moyennes entreprises.
- > Indépendants souhaitant lancer des produits sur le marché.

### Compétences

- > Anticiper et rassembler toutes les informations nécessaires à la création d'étiquettes.
- > Savoir cibler les articles de loi spécifiques au produit que vous souhaitez développer.

### Contenu

- > Présentation de la législation alimentaire
- > Élaboration d'une check-list pour la conception d'étiquettes
- > Exercices de groupes
- > Exercices individuels

### Remarque

- > Les cours ont lieu en présentiel. Nous nous réservons le droit de transformer ces cours en ligne en fonction de l'évolution de la crise liée à la Covid.
- > L'utilisation d'un ordinateur portable est fortement conseillée. Munissez-vous aussi de son chargeur.

### Dates

- > Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 8h45 à 16h30.
- > Jeudi 22 février 2024 de 8h45 à 12h00.

### Tarif

CHF 300.-

## Conditions générales

### 1. Inscription

L'inscription se fait par courrier électronique ou directement dans le site Internet [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch), rubrique «Formation continue», domaine «Lait & Agroalimentaire». Après son inscription, le-la participant-e reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales. La confirmation avec la facture sera adressée personnellement. Si un cours est complet, les personnes dont l'inscription n'est pas prise en compte seront informées.

### 2. Financement

Les frais sont à régler avant le début du cours.

### 3. Livret de formation

Possibilité de faire attester son livret de formation continue ou d'acquérir un livret de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Le livret est en vente lors des cours.

### 4. Annulation

Le service se réserve le droit d'annuler le cours si le nombre de participants est trop faible.

### 5. Désistement

Toute personne se désistant moins de 15 jours avant le début du cours devra payer l'intégralité du module.

### 6. Assurance

L'assurance accident incombe aux participant-e-s.

### 7. Renseignements

Grangeneuve

Daniel Grimm

Route de Grangeneuve 31

1725 Posieux

T +41 26 304 26 93

[daniel.grimm@fr.ch](mailto:daniel.grimm@fr.ch)

**Grangeneuve**

Route de Grangeneuve 31  
1725 Posieux

T +41 26 305 55 00  
grangeneuve@fr.ch  
www.grangeneuve.ch



[www.grangeneuve.ch/formation-continue](http://www.grangeneuve.ch/formation-continue)

